



*Au service  
des peuples  
et des nations*

## DEMANDE DE PRIX (RFQ)

PNUD, 13, Avenue Ahmed Balafrej Souissi Rabat	DATE : 22/10/2020
	N° DE REFERENCE DE LA RFQ : 53-2020

Chère Madame/Cher Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir nous soumettre votre offre de prix au titre de la prestation de « Création d'une plateforme web visant à présenter et à promouvoir les expériences réussies contre le Covid-19» tels que décrits en détails à l'annexe 1 de la présente RFQ. Lors de l'établissement de votre offre de prix, veuillez utiliser le formulaire figurant à l'annexe 2 jointe aux présentes.

Les offres de prix peuvent être soumises jusqu'au **29 octobre 2020 à 15H heure de Rabat**, par courrier électronique à l'adresse suivante :

[Procurement.morocco@undp.org](mailto:Procurement.morocco@undp.org)

Il vous appartiendra de vous assurer que votre offre de prix parviendra à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard à la date-limite. Les offres de prix qui seront reçues par le PNUD postérieurement à la date-limite indiquée ci-dessus, pour quelque raison que ce soit, ne seront pas prises en compte. Si vous soumettez votre offre de prix par courrier électronique, veuillez-vous assurer qu'elle est signée, en format.pdf et exempte de virus ou fichiers corrompus. **La taille des fichiers transmis ne doit pas dépasser 10 Mo par email.**

Veillez prendre note des exigences et conditions concernant la prestation susmentionnée :

Adresse(s) exacte(s) du ou des lieux de livraison (indiquez-les toutes, s'il en existe plusieurs)	PNUD, 13 Avenue Ahmed Balafrej, Souissi, Rabat, Maroc
Date et heure limites de livraison prévues (si la livraison intervient ultérieurement, l'offre de prix pourra être rejetée par le PNUD)	✓ Après réception du bon de commande (Purchase order)
Calendrier de livraison	✓ Requis
Mode de transport	✓ TERRESTRE
Devise privilégiée pour l'établissement de l'offre de prix	Devise locale : Dirham Marocain (MAD)
Taxe sur la valeur ajoutée applicable au prix offert	Doit inclure la TVA.
Services après-vente requis	
Date-limite de soumission de l'offre de prix	<b>29 octobre 2020 à 15H heure de Rabat</b>
Tous les documents, y compris les catalogues, les instructions et les manuels d'utilisation, doivent être rédigés dans la langue suivante :	✓ Français
Documents à fournir	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le formulaire fourni dans l'annexe 2, dûment rempli, conformément à la liste des exigences indiquées dans l'annexe 1 ;</li> <li>✓ Le certificat d'inscription au registre du commerce le plus récent ;</li> <li>✓ Une déclaration écrite de non-inscription sur la liste 1267/1989 du Conseil de sécurité de l'ONU, sur la liste de la division des achats de l'ONU ou sur toute autre liste d'exclusion de l'ONU</li> <li>✓ L'attestation la plus récente justifiant de la régularité de la situation fiscale ;</li> </ul>
Durée de validité des offres de prix à compter de la date de soumission	<p>✓ 90 jours</p> <p>Dans certaines circonstances exceptionnelles, le PNUD pourra demander au fournisseur de proroger la durée de validité de son offre de prix au-delà de qui aura été initialement indiqué dans la présente RFQ. La proposition devra alors confirmer par écrit la prorogation, sans aucune modification de l'offre de prix.</p>
Offres de prix partielles	<input type="checkbox"/> Interdites
Conditions de paiement	✓ 100% dès livraison et réception des livrables finaux

Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Conformité technique/plein respect des exigences et prix le plus bas</li> <li>✓ Acceptation sans réserve du bon de commande/des conditions générales du contrat</li> <li>✓ Délai de livraison selon les exigences</li> </ul>
Le PNUD attribuera un contrat à :	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Un seul et unique fournisseur</li> </ul>
Type de contrat devant être signé	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Bon de commande (Purchase order)</li> </ul>
Conditions particulières du contrat	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Annulation du bon de commande en cas de non-respect du calendrier de livraison.</li> </ul>
Conditions de versement du paiement	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Inspection satisfaisante</li> <li>✓ Acceptation écrite des livrables sur la base de la parfaite conformité aux exigences de la RFQ (Bon de livraison signé par le PNUD)</li> </ul>
Annexes de la présente RFQ	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Termes de références requis (annexe 1)</li> <li>✓ Formulaire de soumission de l'offre de prix (annexe 2)</li> <li>✓ Conditions générales / Conditions particulières (annexe 3).</li> </ul> <p>La non-acceptation des conditions générales (CG) constituera un motif d'élimination de la présente procédure d'achat</p>
Personnes à contacter pour les demandes de renseignements (Demandes de renseignements écrites uniquement) <sup>1</sup>	<p>PNUD Rabat: Services Généraux  Adresse : <u>13 Avenue Ahmed Balafrej, Souissi, Rabat, Maroc</u>  N° de fax : __+212 537 63 30 89  Adresse de courrier électronique : <a href="mailto:Procurement.Morocco@undp.org">Procurement.Morocco@undp.org</a></p> <p>Les réponses tardives du PNUD ne pourront pas servir de prétexte à la prorogation de la date-limite de soumission, sauf si le PNUD estime qu'une telle prorogation est nécessaire et communique une nouvelle date-limite aux offrants.</p>

<sup>1</sup>La personne à contacter et l'adresse sont indiquées à titre officiel par le PNUD. Si des demandes de renseignements sont adressées à d'autres personnes ou adresses, même s'il s'agit de fonctionnaires du PNUD, le PNUD ne sera pas tenu d'y répondre et ne pourra pas confirmer leur réception.

Autres conditions	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le/la prestataire s'engage à fournir, à ses propres frais, tout le personnel, l'équipement, les fournitures, le matériel, les outils et autres installations nécessaires à l'exécution et à la réalisation des services.</li> <li>✓ Le/la prestataire doit s'assurer d'exécuter les services avec soin et diligence nécessaires, et conformément aux normes professionnelles les plus élevées.</li> <li>✓ Le/la prestataire accepte de céder au Nations Unies les droits d'utilisation, de reproduction, d'affichage, d'adaptation et de distribution des vidéos finales, de manière illimitée, par tout moyen, dans toute langue et dans le monde entier, sous quelque forme que ce soit à travers tout dispositif, par tout moyen de communication électronique existant ou futur, sur tout support de stockage électronique existant ou futur. Les droits mentionnés ci-dessus sont transférés dans le monde entier, sur une base exclusive, pour toute la durée des droits d'auteur.</li> <li>✓ Le/la prestataire accepte également que la production des vidéos ne porte pas atteinte à des droits d'auteur, ou à d'autres droits de propriété intellectuelle, ni à des droits de publicité et de confidentialité.</li> </ul>
-------------------	---

Les biens/services proposés seront examinés au regard de l'exhaustivité et de la conformité de l'offre de prix par rapport aux spécifications minimums décrites ci-dessus et à toute autre annexe fournissant des détails sur les exigences du PNUD.

L'offre de prix qui sera conforme à l'ensemble des spécifications et exigences, qui proposera le prix le plus bas, et qui respectera l'ensemble des autres critères d'évaluation sera retenue. Toute offre qui ne respectera pas les exigences sera rejetée.

Toute différence entre le prix unitaire et le prix total (obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité) sera recalculée par le PNUD. Le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé. Si le fournisseur n'accepte pas le prix final basé sur le nouveau calcul et les corrections d'erreurs effectués par le PNUD, son offre de prix sera rejetée.

Le PNUD se réserve le droit, après avoir identifié l'offre de prix la plus basse, d'attribuer le contrat uniquement en fonction des prix des biens si le coût de transport (fret et assurance) s'avère être supérieur au propre coût estimatif du PNUD en cas de recours à son propre transitaire et à son propre assureur.

Au cours de la durée de validité de l'offre de prix, aucune modification du prix résultant de la hausse des coûts, de l'inflation, de la fluctuation des taux de change ou de tout autre facteur de marché ne sera acceptée par le PNUD après réception de l'offre de prix. Lors de l'attribution du contrat ou du bon de commande, le PNUD se réserve le droit de modifier (à la hausse ou à la baisse) la quantité des services et/ou biens, dans la limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du montant total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions.

Tout bon de commande qui sera émis au titre de la présente RFQ sera soumis aux conditions générales jointes aux présentes. La simple soumission d'une offre de prix emporte acceptation sans réserve par le fournisseur des conditions générales du PNUD figurant à l'annexe 3 des présentes.

Le PNUD n'est pas tenu d'accepter une quelconque offre de prix ou d'attribuer un contrat/bon de commande et n'est pas responsable des coûts liés à la préparation et à la soumission par le fournisseur d'une offre de prix, quels que soient le résultat ou les modalités du processus de sélection.

Veillez noter que la procédure de contestation du PNUD qui est ouverte aux fournisseurs a pour but de permettre aux personnes ou entreprises non retenues pour l'attribution d'un bon de commande ou d'un contrat de faire appel dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. Si vous estimez que vous n'avez pas été traité de manière équitable, vous pouvez obtenir des informations détaillées sur les procédures de contestation ouvertes aux fournisseurs à l'adresse suivante : <http://www.undp.org/procurement/protest.shtml>.

**Le PNUD encourage chaque fournisseur potentiel à éviter et à prévenir les conflits d'intérêts en indiquant au PNUD si vous-même, l'une de vos sociétés affiliées ou un membre de votre personnel a participé à la préparation des exigences, du projet, des spécifications, des estimations des coûts et des autres informations utilisées dans la présente RFQ.**

Le PNUD applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis des fraudes et autres pratiques interdites et s'est engagé à identifier et à sanctionner l'ensemble de ces actes et pratiques préjudiciables au PNUD, ainsi qu'aux tiers participant aux activités du PNUD. Le PNUD attend de ses fournisseurs qu'ils respectent le code de conduite à l'intention des fournisseurs de l'Organisation des Nations Unies qui peut être consulté par l'intermédiaire du lien suivant : [http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct\\_english.pdf](http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct_english.pdf)

**Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre offre de prix.**

**Cordialement,**

**Mohamed Cheddar  
Operations Manager**

# Annexe 1

## Termes de Références

**Pays : Maroc**

---

**Mission** : Création d'une plateforme web visant à présenter et à promouvoir les expériences réussies du PNUD Maroc, du gouvernement et de toute la société en matière de lutte contre le COVID-19 et son impact.

**Le projet** : « Communication Citoyenne autour des expériences réussies en matière de lutte contre la pandémie de COVID-19 et son impact - AKID2030 ».

### 1- Contexte:

Dans le cadre de l'effort national pour la lutte contre la pandémie liée à la Covid-19, le PNUD s'est engagé à l'identification des besoins sociaux et économiques urgents et à l'amélioration du ciblage des plus vulnérables, à la réduction des inquiétudes et des frustrations de la population en leur fournissant des informations fiables, à la valorisation des efforts publics et des initiatives citoyennes de lutte contre COVID19, et globalement, à la réduction des inégalités socio-économiques.

Concrètement, le plan de riposte du PNUD Maroc contre la pandémie du Covid-19 inclut, entre autres initiatives, un appui à l'achat de matériel de protection et d'équipements informatiques pour le télétravail au bénéfice de ministères et institutions clés ; l'analyse dynamique des répercussions sociales, économiques et environnementales de la crise en coordination avec l'Équipe pays et d'autres partenaires ; un programme d'appui au relèvement socio-économique, centré sur les petites et moyennes entreprises, et les populations les plus vulnérables; et la mise en place d'une plateforme de communication et de partage de leçons apprises et de bonne pratiques, appelée "AKID2030".

Cette plateforme de communication vise à promouvoir une communication positive autour des efforts du PNUD Maroc, du gouvernement et de toute la société pour la lutte contre la pandémie du COVID-19 et son impact social, économique et environnemental.

Dans le cadre de la coopération Sud-Sud et en ligne avec l'initiative annoncée par le Roi Mohammed V, le PNUD Maroc souhaite à travers cette plateforme, la capitalisation du travail mené et le partage des connaissances acquises de l'expérience marocaine en matière de lutte contre la pandémie du COVID-19 afin de faciliter l'accompagnement des pays africains dans leurs différentes phases de gestion de la pandémie.

### 2- Objectif de la mission:

L'objectif souhaité à travers la création de cette plateforme web est de capitaliser, diffuser et valoriser les efforts et les expériences réussies menés par le PNUD Maroc, le gouvernement et toute la société, dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 et son impact social, économique et environnemental.

La plateforme, objet de consultation, sera un espace de sensibilisation, de partage de connaissances et de bonnes pratiques en matière de lutte contre le covid-19 dans le but de favoriser leur visibilité et leur duplication.

Pour atteindre les objectifs susmentionnés, le PNUD Maroc souhaite lancer cet appel pour l'élaboration et la création d'une plateforme web dédiée à l'initiative **AKID2030** : [www.akid2030.org](http://www.akid2030.org)

### 3- Objectifs spécifiques:

La plateforme web étant destinée à la visibilité et la diffusion d'informations et de bonnes pratiques en matière de lutte contre le Covid-19, elle devra répondre aux objectifs et missions suivants :

- Elle doit être un espace de présentation de l'initiative AKID 2030, donnant une ambiance graphique moderne et dynamique ;
- Elle doit être un espace organisé de diffusion d'informations, de bonnes pratiques, d'actualités et de contenus divers sur les activités menées dans le cadre d'AKID 2030 ;
- Elle doit être capable de supporter différents formats de contenus : textes, articles, vidéos, images, publications de rapports et d'étude, etc. ;
- Elle doit être *user-friendly* pour les internautes, c'est-à-dire être visuellement clair et attractif ;
- Elle doit être *user-friendly* pour les administrateurs, c'est-à-dire qu'une fois le site web est créé, la plateforme doit pouvoir être, au quotidien, gérée de façon autonome par les administrateurs internes du PNUD Maroc ;
- Elle doit contenir un agenda en ligne facilement utilisable pour mettre à jour régulièrement les événements, activités, ateliers, formations, etc. pertinents ;
- Elle doit offrir la possibilité aux internautes de télécharger rapidement certains documents choisis ;
- Elle doit être connectée avec les réseaux sociaux tels que Facebook et Twitter pour faciliter le partage du contenu.

### 4- Résultats Attendus:

Les résultats attendus sont les suivants :

- Une plateforme web avec pour nom de domaine [www.akid2030.org](http://www.akid2030.org) est conçue, développée, sécurisée et référencée – Le code de la plateforme web sera intégralement écrit ;
- Création d'une plateforme web dynamique, contenant plusieurs pages qui seront déterminées lors de la réunion de cadrage ;
- Création d'une plateforme web en langue française et en arabe;
- La maquette de la plateforme avec 3 prototypes est réalisée et validée avec un choix ;
- L'habillage graphique doit tenir compte de la charte graphique d'AKID 2030 ;
- Intégration des logos du PNUD Maroc et AKID 2030 ;
- Création de supports visuels visant à présenter et valoriser les initiatives reçues dans le cadre de AKID 2030 : l'équipe du PNUD partagera tout contenu essentiel à la réalisation de cette mission. Toutefois, le prestataire sera chargé de rédiger le contenu initial de la plateforme ;
- Crossposting via réseaux sociaux ;
- Outils de statistiques de connexion sur l'audience du Site Web ;
- Intégrer une interface mobile multi écran ;
- Respect des normes de sécurité web ;
- Les codes sources sont mis à disposition ;
- 04 membres du staff du PNUD Maroc seront formés à la gestion, à la mise à jour du site web et à l'utilisation du backoffice : La durée de cette formation est cinq (5) jours pour un nombre

de 4 personnes du PNUD au minimum. La formation doit être réalisée sur une base horaire de 6 heures par jour selon un planning à convenir avec l'équipe ;

- Assurer l'hébergement et la maintenance du site pour une durée de 3 ans ;
- Améliorer le référencement et le positionnement de la plateforme web au niveau des moteurs de recherche: Le prestataire devra proposer à l'équipe du PNUD une liste de mots clés permettant la facilitation de l'accès au portail sur les moteurs de recherche ;
- Créer des nouvelles pages en fonction des besoins et de l'actualité/événements du PNUD et/ou ses partenaires
- Respect et conformité avec les orientations et la vision du PNUD Maroc.
- Toute licence nécessaire pour le bon fonctionnement de la plateforme AKID 2030 est à la charge du prestataire.

## **5- Durée de la mission :**

Le délai pour la mise en œuvre est fixé à deux semaines (hors délais de validation par l'équipe du PNUD Maroc). Le soumissionnaire doit proposer un planning détaillé de mise en œuvre ainsi qu'un chronogramme.

L'équipe du PNUD Maroc mettra à la disposition du prestataire toutes les informations disponibles nécessaires à l'accomplissement de la mission. Le prestataire retenu travaillera en étroite collaboration avec les membres de l'équipe de communication PNUD Maroc sous la supervision du Programme Analyste.

La plateforme web devra être soumise pour validation par l'équipe du PNUD Maroc avant de considérer que le résultat est atteint.

## **6- Soumission des offres:**

### **6.1 L'offre technique**

L'offre technique doit comporter les informations suivantes :

- a. Expertise du soumissionnaire
- b. Méthodologie proposée
- c. Personnel proposé

#### **a. Expertise du soumissionnaire**

Cette section doit décrire :

*Expertise du soumissionnaire dans le domaine de la présente consultation ;*

- *Prestations réalisées dans le domaine de la présente consultation : (Pour chaque référence, le prestataire doit préciser, le client, la description du projet, et l'année de réalisation)*
- *Cette section devra aussi identifier la ou les personnes chargées de représenter le Soumissionnaire dans ses rapports futurs avec l'UGP du projet.*

#### **b. Méthodologie proposée**

Cette section devra fournir des explications détaillées sur la méthodologie proposée par le soumissionnaire pour la réalisation du projet.

En d'autres termes, la proposition technique devra faire état de :

- Une note indiquant la bonne compréhension des termes de référence et présentant la méthodologie qui sera utilisée ;
- Un planning de travail et de mise en œuvre détaillé.

### **c. Personnel proposé**

Dans cette section, le soumissionnaire présentera les profils retenus pour l'exécution du projet. Pour chaque **CV**, le soumissionnaire mettra l'accent en particulier sur :

- *La formation académique*
- *Ses qualifications*
- *L'expérience dans des projets similaires*

#### Qualifications et expériences requises

#### **Qualifications de l'expertise**

##### **1- Expertise en Développement Web :**

- Formation académique en informatique et développement web exigée
- Expérience confirmée dans le développement de sites web et excellente maîtrise du langage html et des logiciels de développement web (exemples : dreamweaver, php, css, javascript, jquery ou similaires)
- Connaissance approfondie en graphisme et excellente maîtrise des logiciels de production graphique (exemples : photoshop, indesign ou similaires)

##### **2- Rédaction de contenu**

- Diplôme et expériences dans la communication/journalisme
- La maîtrise de la langue française et arabe
- Expérience d'au moins 2/3 ans dans le domaine de production de contenu
- Des références similaires dans le domaine de la consultation

#### **6.2 L'offre financière :**

Le soumissionnaire doit présenter une offre financière comportant le budget global (hors taxe ET toutes taxes comprises) ainsi que les prix détaillés.

##### **7- Modalités de paiements:**

Le règlement sera effectué à la fin de la prestation après réception et validation du livrable final (après que le prestataire ait effectué toutes les modifications demandées).

##### **8- Evaluation des offres:**

#### **Phase 1 : Analyse technique comparative des offres :**

Pendant cette phase, il sera procédé à la comparaison des CV et des notes méthodologiques. Une note technique T sur 100 sera attribuée à chaque soumissionnaire en fonction du barème suivant :

Critères	Note
Références : Références similaires (5 points par travail similaire à indiquer avec clarté dans le dossier)	20
Méthodologie : - Bonne compréhension du travail (10) - Note méthodologie proposée (20) - Planning de travail et de mise en œuvre (10)	40
Profils proposés <b>1- Expert en développement Web :</b> - Pertinence de la formation académique (10 points) - Expérience dans le développement de sites web (10 points) - Connaissance approfondie en graphisme (10 points) <b>2- Rédacteur de contenu :</b> - Pertinence de la formation académique (5 points) - Expérience dans le domaine de la consultation (5 points)	40
Total	100

Important : Seront systématiquement éliminées à l'issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu :  
 Une note technique inférieure à la note technique minimale de 70 points qui représente 70% de la note maximal des offres techniques (100 points)  
 Les offres techniques seront évaluées sur la base de leur degré de réponse aux Termes de références.

### Phase 2 : Analyse financière comparative des offres :

Les offres ayant reçu la note minimale de 70 et plus feront l'objet de l'évaluation financière.

Prix offert le plus bas parmi les offres recevables sur le plan technique :

« Toute différence entre le prix unitaire et le prix total sera recalculée par le PNUD. Le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé. Si le prestataire de services n'accepte pas le prix final basé sur le nouveau calcul et les corrections d'erreurs effectués par le PNUD, sa soumission sera rejetée ».

Le Contrat sera adjugé à l'offre :

- a) recevable techniquement, et
- b) proposant une offre financière la moins-disant

### 9- Délais de soumission des offres :

**Date limite de réception des dossiers de candidature :** 29 Octobre 2020 à 15h (Heure de rabat)

**Destinataire :** Les propositions doivent être soumises par courrier électronique à l'adresse suivante : [procurement.morocco@undp.org](mailto:procurement.morocco@undp.org), en spécifiant comme objet : « Offre Site Web - AKID 2030 ».

## Annexe 2

### FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L'OFFRE DE PRIX DU FOURNISSEUR<sup>2</sup>

(Le présent formulaire doit être soumis uniquement sur le papier à en-tête officiel du fournisseur<sup>3</sup>)

Le fournisseur soussigné accepte par les présentes les conditions générales du PNUD et propose de fournir les articles énumérés ci-dessous conformément aux spécifications et exigences du PNUD, telles qu'indiquées dans la RFQ ayant pour n° de référence : **RFQ 53-2020**:

**TABLEAU 1 : Offre de fourniture de biens conformes aux spécifications techniques et exigences**

N° d'article	Description/Spécifications des biens	Quantité	Date-limite de livraison	Prix unitaire	Prix total par article
PRESTATION VIDEO					
1	Création d'une plateforme web visant à présenter et à promouvoir les expériences réussies contre le Covid-19	Forfait	15 jours		
Offre de prix finale, totale et globale hors taxes					

Arrêté le bordereau des prix à la somme de (en chiffres et en lettres) : ..... dirhams marocains hors taxe (HT).

TVA : \_\_\_\_\_

Total TTC : \_\_\_\_\_

<sup>2</sup>Ceci sert de guide au fournisseur dans le cadre de la préparation de l'offre de prix et du barème de prix.

<sup>3</sup> Le papier à en-tête officiel doit indiquer les coordonnées – adresses, courrier électronique, numéros de téléphone et de fax – aux fins de vérification.

**TABLEAU 3 : Offre de conformité aux autres conditions et exigences connexes**

<b>Autres informations concernant notre offre de prix :</b>	<b>Vos réponses</b>		
	<i><b>Oui, nous nous y conformerons</b></i>	<i><b>Non, nous ne pouvons nous y conformer</b></i>	<i><b>Si vous ne pouvez pas vous y conformer, veuillez faire une contre-proposition</b></i>
Délai de livraison			
Exigences en matière de garantie et de service après-vente :			
Validité de l'offre de prix			
Totalité des conditions générales du PNUD			

Toutes les autres informations que nous n'avons pas fournies emportent automatiquement conformité pleine et entière de notre part aux exigences et conditions de la RFQ.

*[nom et signature de la personne habilitée par le fournisseur]*  
*[fonctions]*  
*[date]*

# Annexe 3

## Conditions générales

### 1. ACCEPTATION DU BON DE COMMANDE

Le fournisseur ne peut accepter le présent bon de commande qu'en signant et en retournant une copie de celui-ci à titre d'accusé de réception ou en livrant les biens dans le respect des délais impartis, conformément aux conditions du présent bon de commande, telles qu'indiquées dans les présentes. L'acceptation du présent bon de commande créera un contrat entre les parties aux termes duquel les droits et obligations des parties seront exclusivement régis par les conditions du présent bon de commande, ainsi que par les présentes conditions générales. Aucune disposition supplémentaire ou contraire proposée par le fournisseur ne sera opposable au PNUD, à moins qu'elle n'ait été acceptée par écrit par un fonctionnaire du PNUD dûment habilité à cette fin.

### 2. PAIEMENT

- 2.1 Une fois les conditions de livraison respectées, et sauf indication contraire figurant dans le présent bon de commande, le PNUD effectuera le paiement sous 30 jours à compter de la réception de la facture émise par le fournisseur relativement aux biens et de la copie des documents de transport indiqués dans le présent bon de commande.
- 2.2 Le paiement effectué sur présentation de la facture susmentionnée tiendra compte de toute réduction indiquée dans les conditions de paiement du présent bon de commande, à condition que le paiement intervienne dans le délai prévu par lesdites conditions de paiement.
- 2.3 A moins d'y être autorisé par le PNUD, le fournisseur devra soumettre une facture au titre du présent bon de commande et celle-ci devra indiquer le numéro d'identification du bon de commande.
- 2.4 Les prix indiqués dans le présent bon de commande ne pourront être augmentés qu'avec le consentement écrit et exprès du PNUD.

### 3. EXONERATION FISCALE

- 3.1 La section 7 de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies prévoit notamment que l'Organisation des Nations Unies, ainsi que ses organes subsidiaires, sont exonérés de tout impôt direct, sous réserve de la rémunération de services d'utilité publique, ainsi que des droits de douane et redevances de nature similaire à l'égard d'objets importés ou exportés pour leur usage officiel. Si une quelconque autorité gouvernementale refuse de reconnaître l'exonération du PNUD au titre desdits impôts, droits ou redevances, le fournisseur devra immédiatement consulter le PNUD afin de décider d'une procédure mutuellement acceptable.
- 3.2 Par conséquent, le fournisseur autorise le PNUD à déduire de la facture du fournisseur toute somme correspondant auxdits impôts, droits ou redevances, à moins que le fournisseur n'ait consulté le PNUD avant leur paiement et que le PNUD n'ait, dans chaque cas, expressément autorisé le fournisseur à payer lesdits impôts, droits ou redevances sous toute réserve. Dans ce cas, le fournisseur devra fournir au PNUD la preuve écrite de ce que le paiement desdits impôts, droits ou redevances aura été effectué et dûment autorisé.

### 4. RISQUE DE PERTE

Les risques de perte, d'endommagement ou de destruction des biens seront régis par les Incoterms 2010, sauf accord contraire des parties au recto du présent bon de commande.

### 5. LICENCES D'EXPORTATION

Nonobstant tout INCOTERM 2010 utilisé dans le présent bon de commande, le fournisseur devra obtenir toute licence d'exportation requise au titre des biens.

#### **6. CONVENANCE DES BIENS/CONDITIONNEMENT**

Le fournisseur garantit que les biens, y compris leur conditionnement, sont conformes aux spécifications des biens commandés aux termes du présent bon de commande et conviennent à l'utilisation à laquelle ils sont normalement destinés et aux utilisations expressément portées à la connaissance du fournisseur par le PNUD, et qu'ils sont exempts de défaut de fabrication ou de matériau. Le fournisseur garantit également que les biens sont emballés ou conditionnés de manière adéquate pour assurer leur protection.

#### **7. INSPECTION**

7.1 Le PNUD disposera d'un délai raisonnable, postérieurement à la livraison des biens, pour les inspecter et pour rejeter et refuser d'accepter ceux qui ne seront pas conformes au présent bon de commande. Le paiement des biens en application du présent bon de commande ne pourra pas être considéré comme emportant acceptation de ceux-ci.

7.2 Toute inspection des biens effectuée avant leur expédition ne libérera le fournisseur d'aucune de ses obligations contractuelles.

#### **8. VIOLATION DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Le fournisseur garantit que l'utilisation ou la fourniture par le PNUD des biens vendus aux termes du présent bon de commande ne viole aucun brevet, modèle, nom commercial ou marque commerciale. En outre, en application de la présente garantie, le fournisseur devra garantir, défendre et couvrir le PNUD et l'Organisation des Nations Unies au titre de l'ensemble des actions ou réclamations dirigées contre le PNUD ou l'Organisation des Nations Unies et concernant la prétendue violation d'un brevet, d'un modèle, d'un nom commercial ou d'une marque liée aux biens vendus aux termes du présent bon de commande.

#### **9. DROITS DU PNUD**

Si le fournisseur s'abstient de respecter ses obligations aux termes des conditions du présent bon de commande et, notamment, s'il s'abstient d'obtenir des licences d'exportation nécessaires ou de livrer tout ou partie des biens au plus tard à la date ou aux dates convenues, le PNUD pourra, après avoir mis en demeure le fournisseur de s'exécuter dans un délai raisonnable et sans préjudice de tout autre droit ou recours, exercer un ou plusieurs des droits suivants :

- 9.1 acquérir tout ou partie des biens auprès d'autres fournisseurs, auquel cas le PNUD pourra tenir le fournisseur responsable de tout coût supplémentaire ainsi occasionné ;
- 9.2 refuser de prendre livraison de tout ou partie des biens ;
- 9.3 résilier le présent bon de commande sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

#### **10. LIVRAISON TARDIVE**

Sans limiter les autres droits et obligations des parties aux termes des présentes, si le fournisseur est dans l'incapacité de livrer les biens au plus tard à la date ou aux dates de livraison prévues dans le présent bon de commande, le fournisseur devra (i) immédiatement consulter le PNUD afin de déterminer le moyen le plus rapide de livrer les biens et (ii) utiliser des moyens de livraison accélérés, à ses frais (à moins que le retard ne soit dû à un cas de force majeure), si le PNUD en fait raisonnablement la demande.

## **11. CESSIION ET INSOLVABILITE**

- 11.1. Le fournisseur devra s'abstenir, à moins d'avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite du PNUD, de céder, de transférer, de nantir ou d'aliéner de toute autre manière le présent bon de commande, ou toute partie de celui-ci, ou ses droits ou obligations aux termes du présent bon de commande.
- 11.2. Si le fournisseur devient insolvable ou s'il fait l'objet d'un changement de contrôle en raison de son insolvabilité, le PNUD pourra, sans préjudice de tout autre droit ou recours, résilier immédiatement le présent bon de commande en remettant au fournisseur une notification écrite en ce sens.

## **12. UTILISATION DU NOM OU DE L'EMBLEME DU PNUD OU DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

Le fournisseur devra s'abstenir d'utiliser le nom, l'emblème ou le sceau officiel du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies à quelque fin que ce soit.

## **13. INTERDICTION DE LA PUBLICITE**

Le fournisseur devra s'abstenir de faire connaître ou de rendre public de toute autre manière le fait qu'il fournit des biens ou des services au PNUD, à défaut d'avoir obtenu, dans chaque cas, son autorisation expresse.

## **14. TRAVAIL DES ENFANTS**

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses sociétés affiliées ne se livrent à aucune pratique contraire aux droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, y compris dans son article 32 qui prévoit notamment qu'un enfant ne peut être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptibles de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

## **15. MINES**

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses sociétés affiliées ne participent pas activement et directement à des activités ayant trait aux brevets, au développement, à l'assemblage, à la production, au commerce ou à la fabrication de mines ou à de telles activités au titre de composants principalement utilisés dans la fabrication de mines. Le terme « mines » désigne les engins définis à l'article 2, paragraphes 1, 4 et 5 du Protocole II annexé à la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discriminations.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

## **16. REGLEMENT DES DIFFERENDS**

- 16.1 Règlement amiable.** Les parties devront faire tout leur possible pour régler à l'amiable les différends, litiges ou réclamations liés au présent bon de commande ou à sa violation, résiliation ou nullité. Lorsque les parties tenteront de parvenir à un tel règlement amiable par la conciliation, celle-ci devra se dérouler conformément au Règlement de conciliation de la CNUDCI qui sera alors en vigueur, ou selon toute autre procédure dont les parties pourront convenir entre elles.

**16.2 Arbitrage.** A moins que de tels différends, litiges ou réclamations liés au présent bon de commande ou à sa violation, résiliation ou nullité ne fassent l'objet d'un règlement amiable en application du paragraphe précédent du présent article sous soixante (60) jours à compter de la réception par l'une des parties de la demande aux fins de règlement amiable de l'autre partie, lesdits différends, litiges ou réclamations devront être soumis par l'une ou l'autre des parties à un arbitrage, conformément au Règlement d'arbitrage de la CNUDCI alors en vigueur, ainsi qu'à ses dispositions concernant le droit applicable. Le tribunal arbitral n'aura pas le pouvoir d'allouer des dommages et intérêts punitifs. Les parties seront liées par toute sentence arbitrale rendue dans le cadre d'un tel arbitrage à titre de règlement final desdits différends, litiges ou réclamations.

## **17. PRIVILEGES ET IMMUNITES**

Aucune disposition des présentes conditions générales ou du présent bon de commande ou y relative ne pourra être considérée comme emportant renonciation aux privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de ses organes subsidiaires.

## **18. EXPLOITATION SEXUELLE**

18.1 Le prestataire devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour empêcher la commission à l'encontre de quiconque d'actes d'exploitation ou d'abus sexuel par le prestataire lui-même, par l'un quelconque de ses employés ou par toute autre personne pouvant être engagée par le prestataire pour fournir tout service en application du contrat. A cet égard, toute activité sexuelle avec une personne de moins de dix-huit ans, indépendamment de toute loi relative au consentement, constituera un acte d'exploitation et d'abus sexuels à l'encontre d'une telle personne. En outre, le prestataire devra s'abstenir d'échanger de l'argent, des biens, des services, des offres d'emploi ou d'autres choses de valeur contre des faveurs ou des activités sexuelles ou de se livrer à des activités sexuelles constitutives d'actes d'exploitation ou dégradantes, et devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour interdire à ses employés ou aux autres personnes qu'il aura engagées d'agir de la sorte. Le prestataire reconnaît et convient que les présentes dispositions constituent une condition essentielle du contrat et que toute violation de la présente déclaration et de la présente garantie autorisera le PNUD à résilier le contrat immédiatement par notification adressée au prestataire, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

18.2 Le PNUD ne fera pas application de la règle précédente relative à l'âge lorsque l'employé du prestataire ou toute autre personne pouvant être engagée par celui-ci pour fournir des services en application du contrat sera marié à la personne de moins de dix-huit ans avec laquelle ledit employé ou ladite autre personne aura eu une activité sexuelle et lorsqu'un tel mariage sera reconnu comme étant valable par les lois du pays de citoyenneté dudit employé ou de ladite autre personne.

## **19.0 INTERDICTION DE FOURNIR DES AVANTAGES AUX FONCTIONNAIRES**

Le prestataire garantit qu'il n'a fourni ou qu'il ne proposera à aucun fonctionnaire du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies un quelconque avantage direct ou indirect résultant du présent contrat ou de son attribution. Le prestataire convient que toute violation de la présente disposition constituera la violation d'une condition essentielle du présent contrat.

## **20. POUVOIR DE MODIFICATION**

Conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD, seul le fonctionnaire autorisé du PNUD a le pouvoir d'accepter pour le compte du PNUD toute modification apportée au présent contrat, une renonciation à l'une quelconque de ses dispositions ou toute relation contractuelle supplémentaire avec le prestataire. Par conséquent, aucune modification du présent contrat ne sera valable et opposable au PNUD à moins de faire l'objet d'un avenant au présent contrat signé par le prestataire et le fonctionnaire autorisé du PNUD conjointement.